

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR -
(N° 856)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE234

présenté par

Mme Le Feur, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 6

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« lorsqu'il y est procédé »

le mot :

« effectuées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.